

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ)

Mercredi 8 juillet 2026

Cette réunion constituait la dernière rencontre avant les élections du futur Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes prévues à la rentrée de septembre.

Présents:

- Pierre-Loup (entrée en 5^e) ;
- Anton (entrée en 3^e) ;
- Jean-Ours (entrée en 3^e, suppléant de Tim) ;
- Julia (entrée en CM2) ;
- Quentin (entrée en 6^e) ;
- Sarah (entrée en 4^e) ;
- Iban (entrée en 4^e) ;
- Milan (entrée en CM1)

Excusés :

Maëlys (CM1), Anissia (CM2), Titouan(6e)

1. Mise en place du futur CMEJ

Les élus municipaux travailleront prochainement au sein de la commission Jeunesse afin de définir les modalités de fonctionnement du futur Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes pour ensuite les faire approuver par le Conseil Municipal.

Une fois ces modalités validées, les élections pourront être organisées.

2. Organisation des élections

Il est prévu que :

- Les élèves de CM1 et CM2 votent directement à l'école ;
- Les collégiens votent en mairie.

3. Composition du CMEJ

Le principe retenu est de désigner deux représentants titulaires par classe d'âge.

En cas de candidatures plus nombreuses, plusieurs solutions ont été évoquées. Les jeunes présents ont exprimé leur préférence pour une candidature en binôme, composé d'un titulaire et d'un suppléant, plutôt que de désigner les suppléants après le scrutin.

4. Fonctionnement

Les jeunes pourront travailler, selon les projets, en petits groupes afin de préparer et développer leurs idées avant leur présentation en séance plénière.

5. Fréquence et organisation des réunions

Il a été proposé d'organiser une réunion par période scolaire, soit environ quatre à cinq réunions par an, entre chaque période de vacances. Des réunions supplémentaires pourront être programmées si les projets le nécessitent.

Les réunions pourront se tenir :

- Soit en séance plénière ;
- Soit en petits groupes de travail.

Le créneau privilégié pour une majorité des enfants est le samedi en fin d'après-midi, sous réserve des activités sportives de certains jeunes.

La durée des réunions serait limitée à une heure maximum, avec la possibilité de prévoir une pause si une réunion devait exceptionnellement se prolonger.

6. Communication

Les informations seront transmises principalement :

- Par courrier électronique aux familles ou directement aux jeunes lorsque cela est possible ;
- Via l'application INTRAMUROS ou le site internet

Il a été décidé de ne pas utiliser les réseaux sociaux pour le fonctionnement du CMEJ.

7. Dossier de candidature

Les documents de candidature seront prochainement disponibles sur INTRAMUROS. Ils devront être retournés en mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres) ou transmis par courrier électronique.

Le dossier comprendra :

- Un formulaire de candidature ;
- Une autorisation parentale ;
- La charte du jeune élu.

Concernant cette dernière, il a été précisé que la participation aux manifestations communales et aux commémorations est attendue uniquement dans la mesure où les jeunes sont disponibles.

Le mandat des élus sera d'une durée de deux ans.

8. Questions diverses

Une réflexion sera menée afin de vérifier si le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes peut organiser des ventes (par exemple de gâteaux) ou d'autres actions permettant de récolter des fonds pour financer ses projets.